

Un nouvel enfant ! Un arbre !



*Pour cet enfant comme pour l'arbre, c'est la vie qui commence.
Au fil du temps, le jeune arbre et le petit enfant
vont grandir chacun à son rythme, en parfaite harmonie.*

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA FAMILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 22 avril 2007, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est fière de pouvoir souligner la naissance de tout enfant au sein de la communauté montarvilloise par la plantation d'un arbre sur le terrain des parents. En participant au programme *Un nouvel enfant ! Un arbre !*, les parents contribuent à perpétuer l'histoire de notre collectivité tout en favorisant la préservation et l'amélioration de notre environnement. Avec cet engagement écologique exemplaire, il s'agit d'aider à assurer aux enfants d'aujourd'hui, comme aux générations futures, un environnement plus pur, mieux préservé.

Le Conseil municipal est convaincu que tous les arbres qui seront plantés en l'honneur des enfants contribueront à rendre les citoyens davantage fiers de leur milieu de vie, en plus d'embellir le territoire.

ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse à tous les résidents de Saint-Bruno-de-Montarville qui deviennent parents biologiques ou adoptifs.

L'arbre doit être planté sur la propriété où demeurent les parents. Dans le cas où les parents habitent une propriété louée ou une copropriété, une lettre d'engagement du propriétaire ou du syndicat doit être remise à la Ville afin de garantir la plantation de l'arbre sur le terrain où vivent les demandeurs. Si, pour une raison ou une autre, les demandeurs doivent se désister du programme, l'arbre sera planté à un endroit jugé approprié par la municipalité. Des essences d'arbres seront identifiées périodiquement par l'horticulteur de la Ville. Quatre choix d'arbres sont disponibles.

Le citoyen effectue lui-même la plantation de l'arbre sur son terrain (attention de ne pas planter l'arbre sur l'emprise de la rue). Lors de la livraison, nous vous remettons un petit guide de plantation, un sac de terre, un sac de compost et un tuteur. Les plantations s'effectuent à l'automne.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Les nouveaux parents doivent compléter un formulaire en se présentant à la réception de l'hôtel de ville situé au 1585, rue Montarville. Le formulaire est également disponible sur le site Internet de la Ville, au www.stbruno.ca. Le formulaire est vérifié par la Ville et les informations transmises au fournisseur retenu qui assurera la livraison de l'arbre directement chez les parents.

Nous acceptons les inscriptions jusqu'au 30 juillet et ce, pour les naissances survenues du 1^{er} juin d'une année au 31 mai de l'année suivante. Les demandes reçues après cette date seront conservées pour la prochaine plantation automnale.



FORMULAIRE DE DEMANDE

ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

Nom des parents (tuteurs ou parents adoptifs) :

Adresse : _____

No civique et rue

Ville : _____ App. : _____

Code postal : _____

Téléphones :

Jour : _____

Soir : _____

Courriel : _____

Le demandeur est :

propriétaire copropriétaire locataire

POUR UNE NAISSANCE OU UNE ADOPTION*

Prénom et nom de famille de l'enfant :

Sexe : F M

Date de naissance (ou d'adoption) : _____

Année/mois/jour

CHOIX DES ESSENCES D'ARBRES

Veuillez indiquer vos choix dans l'ordre (1 à 4) selon votre préférence :

Lilas japonais

Pommétier

Chêne pyramidal

Tilleul

Je, soussigné, déclare que les renseignements mentionnés dans la présente demande sont exacts et que je m'engage à planter l'arbre qui m'est donné pour souligner la naissance ou l'adoption de notre enfant sur la propriété où nous habitons à Saint-Bruno-de-Montarville.

Signature du demandeur : _____

Date : _____

Année/mois/jour

SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE

Demande reçue le : _____

Par : _____

Demande transmise au fournisseur le : _____

Année/mois/jour